



MARSEILLE MANUTENTION

Veillez tamponner, dater, signer le protocole et nous le renvoyer
à l'adresse mail : isps@marseille-manutention.com

Merci pour votre compréhension
Le Service Sûreté

Règles d'accès

- **Carte GPMM/ISPS** obligatoire, individuelle, non échangeable
- **Port gilet Fluo obligatoire**
- Enfant, animaux non autorisés dans l'enceinte du TRS
- **AMQ** : papier (roulant) ou à jour dans plateforme AP+
- **Marchandises Dangereuses** : **étiquettes** correctes obligatoires
- Interdiction de fumer, d'introduire/consommer de l'alcool/stupéfiant
- Accès local « Pointage » strictement réservé aux personnels de MM
- Convoi exceptionnel / hors gabarit : se présenter à pied au PC pour ouverture du portail engin

Règles de circulation sur TRS

- **Les engins de manutention sont PRIORITAIRES sur les piétons et tous véhicules**
- **Respect vitesse (25km/h) et plan de circulation**
- Zones de manutention interdites (cf. Plan au verso)
- Interdiction de circuler à pied loin du tracteur routier
- Interdiction de décrocher semi-remorque hors zone dédiée

Horaires & règles chargement

- **Conteneur / Conventio**nnel, Lundi - Vendredi, 8:30-11:30 / 13:30-16:30
- **Remorque**, Lundi - Vendredi, 8:30-19h30
- **Samedi : 7:00 à la fin des opérations navire**
- **Réception dernière minute** : après 16h. le jour d'embarquement
- **Remorques/squelettes conteneurs munis de verrous tournants**
- **Respect du PTR**A de 38 ou 44 tonnes selon le nombre d'essieux

En cas de **manquement** à l'une ou plusieurs des consignes ci-dessus, MM appliquera son **règlement de sanctions**, comprenant notamment : avertissement, pénalité de 500€ à 1 500€, interdiction d'accès de 1 semaine à 1 an

Réception (export)

- Après Guérite gardiens: arrêt zone hachurée (proche local pointeur)
- Saisie N° remorque/conteneur par pointeur MM sur console IT portative
- AMQ valide = délivrance EIR réception au Chauffeur
- **Remorque** : N° d'emplacement où positionner remorque sur EIR / si emplacement occupé : transporteur la dépose sur autre emplacement et signale nouvel emplacement au pointeur MM à la réception : sinon facturation transitaire
- **Conteneur** : chauffeur se rend dans zone conteneur déchargement
- **Conventionnel / roulant** : remise AMQ obligatoire au pointeur qui accompagne le chauffeur à la zone dédiée

Livraison (import)

- Attelage remorque / mise conteneur ou conventionnel sur châssis = Transfert responsabilité
- Présentation au bureau Livraison, avec « BAD » papier + suivi unitaire import = récupération 2 EIR papiers
- Conventionnel : chargement contre remise d'un bon de chargement
- Arrêt barrière sortie : remise un ex. EIR aux gardiens

Constat Avarie / Problème Marchandise

- Se rendre au service contentieux
- Si problème : contacter le gardiennage

Entreprise signataire

Date: ___/___/___ Nom signataire : _____
 Tampon : Signature :

Retour exemplaire signé: fax 04 91 99 54 67 / fagueret.v@marseille-manutention.com

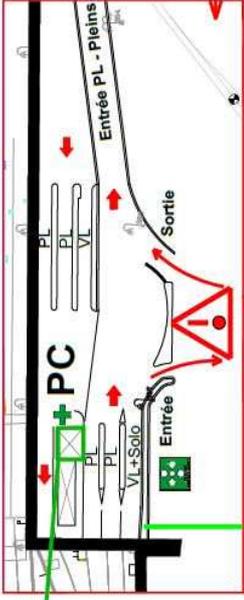


PICTOGRAMMES DE RAPPEL



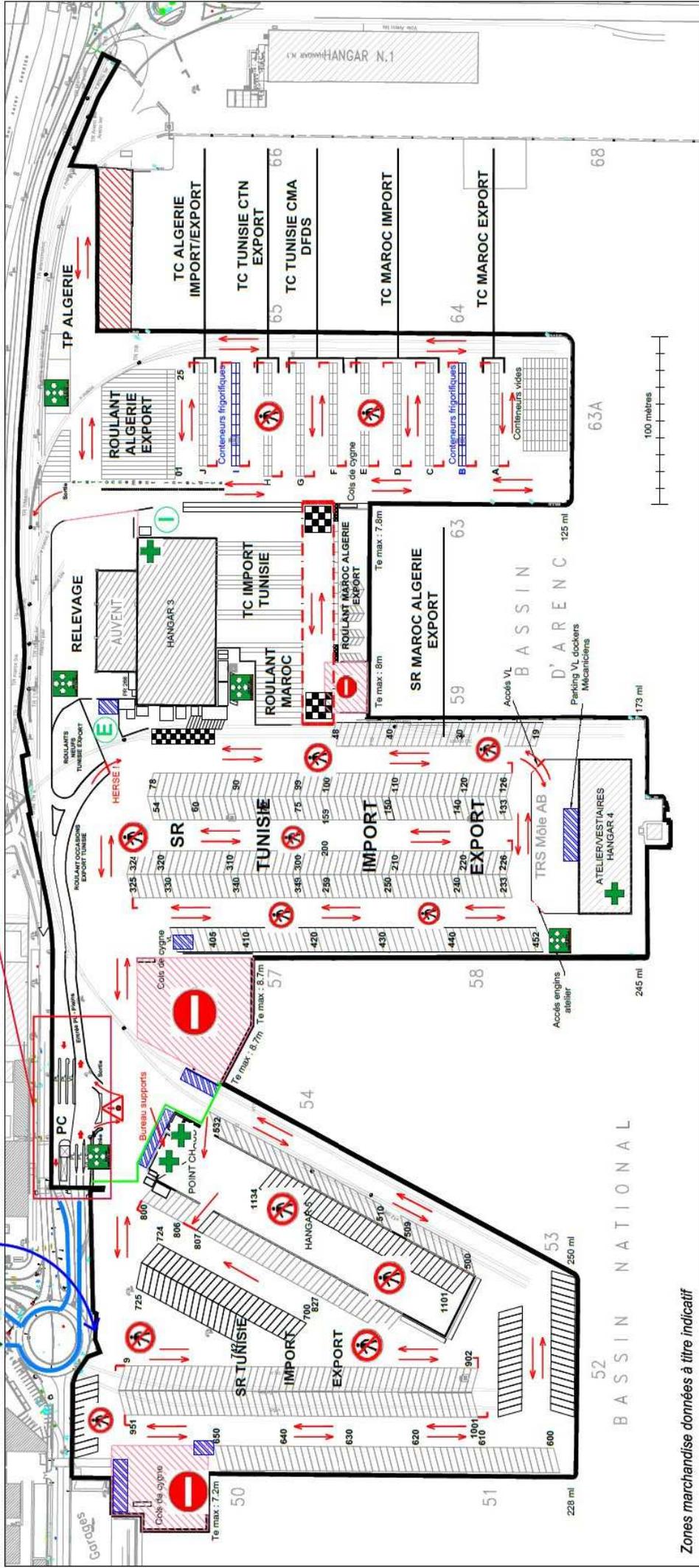
PLAN DE CIRCULATION - TERMINAL ROULIER SUD
LES ENGINES DE MANUTENTION /VL/MOTO SONT
PRIORITAIRES SUR LES PIETONS ET PL - VIGILANCE!

 Port du gilet haute visibilité obligatoire
 Trousses de premiers secours



DAE - Défibrillateur
PORTAIL ENGINES/CONVOIS EXCEPTIONNELS

Porte 2C



Zones marchandise données à titre indicatif

-  Zone interdite réservée manutention
-  Voie obligatoire à sens unique
-  Point de rassemblement
-  Vitesse maximum autorisée
-  Piétons interdits
-  Parking VL
-  Danger
-  Arrêt/stationnement interdits
-  IMPORT / LIVRAISON
-  EXPORT / RECEPTION
-  Tracé Piétons

MM-TRS 2019